

## **Perpignan : un prof d'université accuse la direction de l'avoir fait interner**

SIMON-JACQUES TRIGANO - Le Midi Libre 30 avril 2015

**J**ean-Louis Caccamo, professeur à l'université Via Domitia, accuse sa direction de l'avoir fait interner pendant 16 mois.

"Si j'ai longtemps cherché à comprendre pourquoi on m'avait volé seize mois de vie, aujourd'hui j'ai les réponses et je sais qu'il y a eu volonté de me détruire." Jean-Louis Caccamo, [professeur d'économie à Perpignan](#), est en colère. Il porte plainte contre sa direction, qu'il accuse de l'avoir fait interner à tort en milieu hospitalier. "Je sais qu'ils ont fait tout ça dans l'intention de me nuire car j'ai témoigné il y quelques années contre l'université qui revendait de faux diplômes à des étudiants chinois."

### **Fabrice Lorente, le directeur, a réalisé le signalement**

Le 14 février 2013, le professeur est hospitalisé à la demande d'un tiers (HDT). Une procédure très contrôlée qui ne peut être déclenchée que par la famille ou les proches de la personne concernée, ou "dans son intérêt". "Ce qui est le cas ici", explique Fabrice Lorente, président de l'université, qui a fait la demande. "J'ai effectué ce signalement suite à des alertes données par des étudiants inquiets. Nous avons fait les choses dans les règles, sans dépasser nos prérogatives", dit-il, ajoutant attendre "sereinement la décision de la justice. Je tiens d'ailleurs à préciser que ce n'est pas la première fois que M. Caccamo était interné." Me Maryse Pechevis, avocate de Jean-Louis Caccamo, s'interroge : "Fabrice Lorente a fait la demande d'internement en sa qualité d'employeur. Mais on peut se demander

si cela n'était pas plutôt dans le but de se débarrasser de mon client." De plus, aucun motif n'a été invoqué, "ce qui est un vice de procédure", poursuit-elle.

## **Me Maryse Pechevis, avocate de M. Caccomo : "Mon client a perdu des dents et ses ongles"**

L'avocate liste ensuite chronologiquement les visites et rapports médicaux des médecins qui ont suivi M. Caccomo tout au long de son séjour de quatorze mois à l'hôpital de Thuir, près de Perpignan. Elle pointe le manque de certains rapports mensuels obligatoires dans le dossier, des certificats "flous, vagues et légers", ou encore l'absence de rapport d'un examen approfondi du maintien en hospitalisation "qui doit être réalisé par un collège d'experts après un an de soins". Certes, son client avait déjà été hospitalisé dans cet établissement après un épisode dépressif dû à son divorce, mais "cela n'a fait que réactiver son traumatisme".

Elle s'interroge enfin sur le fait qu'un docteur exerçant à l'hôpital de Thuir ait signé la demande d'internement, "ce à quoi la loi s'oppose formellement". Elle attaque donc l'université, l'hôpital ainsi que l'agent judiciaire d'État pour préjudices moraux, corporels et professionnels. "Mon client a perdu des dents et ses ongles des suites d'un traitement médicamenteux lourd."

## **Un témoignage troublant**

Le 3 avril 2014, Jean-Louis Caccomo est autorisé à quitter l'établissement par l'un de ses médecins, qui lui préconise un autre hôpital. Il est donc transféré le lendemain à la clinique Rech de Montpellier pour y suivre un nouveau traitement à base d'électrochocs. Un traitement qui ne sera finalement pas nécessaire, puisqu'à son arrivée dans l'établissement, M. Caccomo voit son état s'améliorer progressivement. Tant et si bien qu'une main levée totale des soins sera prononcée le 20 juin 2014. Il sortira libre le lendemain. Aujourd'hui, le professeur d'économie a repris ses activités et aspire à travailler sans qu'on le "harcèle". Auteur d'ouvrages tels que *Tourisme et frontières*, *L'épopée de l'innovation* ou encore *Le modèle français dans l'impasse*, il prépare la sortie de son prochain ouvrage et a reçu énormément de messages de soutien de ses collègues, éditeurs et anciens élèves.

L'un d'entre eux est troublant : Walter Briec, directeur du laboratoire où travaille M. Caccomo, a reçu une demande de la direction d'attester par une lettre de l'agressivité de son collègue. "J'ai refusé de le faire puisque ce n'est absolument pas vrai. J'ai même envoyé un mail à la DRH pour lui dire que jamais M. Caccomo n'a été agressif ou ne m'a paru dangereux. Je pense qu'il mérite du soutien et pas de l'accablement de la part de sa direction, et j'irai le dire devant les tribunaux s'il le faut. "Il aura probablement l'occasion de le faire puisque, si la première audience aura lieu le 13 juillet devant le tribunal de grande instance de Perpignan, l'université a également porté plainte à l'encontre de M. Caccomo pour diffamation. Une histoire de fous, on vous dit !